

une seule chose, faire la guerre au catholicisme et présenter le clergé.

Les élections belges prouvent que les électeurs de ce pays savent mieux résister que chez nous aux promesses mensongères des charlatans du libéralisme; en 1863, ils s'étaient aussi libérés par une émeute qui avait renversé le ministère et les élections avaient donné une faible majorité au parti dit libéral. Mais la conduite de ce parti aux affaires montra clairement à tous ce qu'on pouvait attendre de lui. Aux élections de 1869, il fut renversé par une majorité favorable aux catholiques. Il compta prendre sa revanche aux élections qui viennent d'avoir lieu. Le résultat ayant déjoué ses espérances, la parti la plus violente a voulu tenter une seconde fois les chances de l'émeute. Mais la masse de la population lui a montré par son attitude dédaigneuse, qu'on ne la prend pas deux fois à ce jeu. Les émeutiers, et surtout les loges maçonniques qui les patronnent avec un ardeur égale à leur hypocrisie, en seront pour leurs frais, et subiront leur échec en compagnie de leurs bons et fidèles amis les reptiles de la presse prussienne.

Les comités, dirigés par les loges maçonniques, lancent des protestations, où en faisant de blâmer les émeutes (accusées par eux mêmes) ils déclarent que les villes sont opprimées par les campagnes (comme faisaient les radicaux en février 1871), et que l'opinion des villes doit être au-dessus de la majorité. Notez qu'ils ont été battus dans les villes comme dans les campagnes.

Bref, le parti, furieux d'avoir le nombre contre lui, se jette à corps perdu dans les voies révolutionnaires et se force d'amener toutes les passions brutales et ignorantes pour renverser un ministère hautement et officiellement approuvé par la véritable opinion nationale.

Quelle leçon pour la France, et comme ces pratiques révolutionnaires montrent bien qu'ils sont les mêmes partout!

Qui marie le Pape en meurt. A propos du 31^e anniversaire du couronnement de Pie IX, les journaux catholiques d'Italie publient les noms des souverains qui sont morts depuis que Pie IX occupe la chaire de Pierre. Tous ne furent pas ennemis de l'Eglise, mais bien peu furent ses soutiens. Un seul des souverains qui ont vu Pie IX monter sur le trône est encore debout, c'est la reine d'Angleterre.

Depuis que la révolution italienne a déclaré la guerre ouverte au pouvoir temporel du Pape, 19 ministres du gouvernement ont comparu au tribunal de Dieu. Voici leurs noms : Cavour, Casati, Rattazzi, Farini, Fanti, Cassini, Natta, de la Palese, Cordeva, Matteucci, Mauva, Rachi, Di Negro, Gugli, de Biasi, Goroue, Gualerio, Pasini.

Et nunc reges intelligite.

Le Conseil de la Banque de France a décidé, dans sa réunion de ce jour, que le premier dividende semestriel de ses actions était fixé à 33 fr. C'est faible, et bien faible, comparativement à ses dividendes antérieurs.

On dit aujourd'hui indifféremment la fusion projetée entre la Pampelune et le Nord de l'Espagne.

En Roubaix, tout est au calme, et presque au calme plat, tant on éprouve le besoin de traverser rapidement la prochaine liquidation pour profiter de la campagne d'été.

Les discours de M. Gambetta ne rencontrent dans le monde financier, aucun applaudissement du capital.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Charles Bonne, président de la Chambre syndicale, nous adresse la lettre suivante :

A Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix.

En reproduisant la demande de subvention que la Chambre syndicale a adressée au Conseil municipal, pour l'envoi d'une délégation à Philadelphie, vous avez fait suivre de commentaires qui sont une dénonciation contre cette association, vous l'accusiez de coterie politique, nous ignorons où vous avez puisé ces renseignements; en tous cas ils ne sont pas exacts; nous n'avons pas à discuter ici l'opinion personnelle des membres qui composent la Chambre syndicale, nous vous déclarons seulement que quand un ouvrier est présenté comme candidat, nous nous informons de sa moralité et de sa honorabilité.

Concernant le choix des délégués, nous n'avons jamais eu la prétention de le faire nous-mêmes; nous sommes à peu près de votre avis, puisqu'il nous a été prouvé que l'initiative, en nous rapportant à la décision du Conseil municipal.

Dans l'espoir que vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro, nous vous prions, Monsieur le Rédacteur, d'agréer nos sincères salutations.

Pour le comité de la Chambre syndicale, M. BONNE, président.

Roubaix, le 25 juin 1876.

M. Bonne a raison : nous avons « dénoncé » la Chambre syndicale, parce qu'il y a eu de tout le monde à Roubaix, elle est une « coterie politique », comme en témoigne le choix exclusif de ses organes dans la presse, la propagande si active, avérée et publique, de ses membres et de son président lui-même, en faveur des candidats radicaux dans les élections; nous l'avons dénoncée, parce qu'elle intervient d'une façon arbitraire dans les élections pour le conseil des prud'hommes, parce qu'elle jette à ses candidats un mandat qui aliène leur indépendance et la liberté de leurs jugements.

Et afin d'être à M. Ch. Bonne la peine

de nous écrire, une fois encore, que nos renseignements « ne sont pas exacts », nous rappellerons qu'en 1873, à la veille des élections pour le conseil des prud'hommes, il a été publié que les candidats patronnés par la Chambre syndicale, s'engageaient à ne JUGER les différends qu'ils seraient soumis, QU'APRÈS AVOIR PRIS L'AVIS DE LA CHAMBRE. S'ils manquaient à cet engagement, les candidats devaient donner leur démission. On nous permit de reproduire ici les réflexions que nous inspirèrent alors cette scandaleuse atteinte portée à l'honneur et à l'autorité du conseil des prud'hommes. Les candidats de la Chambre ayant été tous nommés aux dernières élections, ces réflexions ont plus que jamais leur opportunité :

Après avoir constaté que les termes du mandat avaient été envoyés de Paris — ainsi qu'en témoignait une publication faite quelques jours auparavant dans une feuille révolutionnaire, le Peuple Souverain, — nous ajoutions : « Arrêtons-nous seulement à la première partie, au premier paragraphe du mandat, pour en tirer les conséquences : Les candidats s'engagent... à ne juger tous les différends qui pourraient surgir qu'après avoir pris l'avis de cette chambre syndicale ? »

« Et ce à dire, en d'autres termes, que le prud'homme-ouvrier ne prononcera plus selon sa conscience, son expérience du métier; qu'il s'en rapportera à la décision de la chambre syndicale et s'y soumettra, cette décision fût-elle même injuste, arbitraire ou simplement inconsciente ? Et remarquez bien que la chambre donnera cette décision, cet « avis », sans avoir entendu les parties et sans pouvoir, par conséquent, apprécier leurs moyens de défense.

« Conçoit-on quelque chose de plus inique et aussi de plus ridicule ? Si pareille doctrine devait prévaloir, le prud'homme-ouvrier ne serait plus cet homme libre, cet honnête citoyen revêtu d'une magistrature paternelle, qu'il exerce dans la plénitude de son indépendance et de sa loyauté, ce serait l'agent, l'homme-lige, le serviteur très-humble d'un comité occulte, anonyme, sans mandat, irresponsable. Quelles garanties présenteraient des jugements rendus dans de telles conditions ? Vraiment, ceux qui inventent ces choses-là ont bien peu le respect de la dignité de nos travailleurs.

« Nous sommes de ceux qui préconisent l'utilité des associations ouvrières, mais il ne faut pas que ces associations tombent dans les abus et les excès si justement reprochés autrefois aux jurandes et aux maîtrises, dans le temps présent aux trades unions d'Angleterre. Il faut sauvegarder partout et toujours la liberté de l'ouvrier et ne pas vouloir le réduire à l'état de rouage d'une machine que quelques ambitieux feraient mouvoir à leur guise. »

Ce système d'odieuse despotisme a prévalu...

Voilà pourquoi, nous « dénonçons » la « Chambre syndicale »; nous la « dénonçons » au bon sens et à l'équité des travailleurs roubaixiens.

Notre correspondant assure que « jamais » la Chambre syndicale n'a eu « la prétention » de faire elle-même le choix des délégués. Qui l'eût cru en lisant dans sa lettre à la municipalité des phrases comme celle-ci :

« ... La Chambre syndicale ouvrière a FORMÉ LE PROJET D'ENVOYER à l'Exposition de Philadelphie une délégation ouvrière chargée de l'étude des machines et des procédés industriels de tous les pays. »

Nous avions mal interprété cette phrase. M. le président nous le dit et nous lui en donnons acte.

ALFRED REBOUX.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira le vendredi 30 courant à sept heures et demie du soir pour délibérer sur l'objet suivant :

1^o Désignation des délégués pour faire partie de la commission chargée de dresser la liste préparatoire du jury.

2^o Demande de subvention formée par l'Orphelin Roubaixien et la Société Chorale ouvrière.

3^o Demande formée par le sieur Tiberstein de la classe 1876, tendant à être autorisé à rester dans ses foyers comme soutien de famille.

4^o Communication au sujet de la Bibliothèque publique et demande d'un crédit de 2000 fr. pour le service.

5^o Rapport de Commissions.

(Budget et comptes.)

La Concordia revenant du concours musical de Denain où elle a remporté de brillants succès, est descendue, hier soir, à la gare de Roubaix, du train de sept heures dix sept minutes.

Une grande affluence de personnes se pressait dans la Gare, et dans les rues adjacentes. Plusieurs de nos sociétés musicales étaient groupées au débarcadere pour recevoir les lauréats. Parmi ces sociétés, nous avons remarqué la Grande Harmonie, la Fanfare Delattre et la Lyre Roubaixienne.

A la descente du train, la Grande Harmonie a salué la Concordia par un air triomphal exécuté de main de maître.

Des dames se sont alors portées à la rencontre des arrivants pour leur offrir des fleurs et des bouquets. Scène charmante, spectacle des plus gracieusement pittoresques.

Les sociétés se sont ensuite mises en marche pour conduire la Concordia, à

l'Hôtel-de-Ville où devait avoir lieu, comme c'est coutume, la présentation des vins d'honneur.

Le cortège exécutant des marches triomphales, a suivi la rue du Chemin de Fer, la rue des Champs, la rue du Grand Chemin et la rue St-Georges. Au milieu du cortège, on portait une haute enseigne indiquant les prix remportés.

Les sociétés ont été reçues à l'Hôtel-de-Ville par M. Destombes, adjoint, qui leur a offert les vins d'honneur.

Une grande foule a stationné sur la Place jusqu'à la sortie de l'Hôtel-de-Ville des sociétés. Pendant toute la soirée la ville a été pleine d'airs musicaux qu'on entendait de toutes parts.

Au milieu des éloges de tous, nous nous permettons de donner nos félicitations particulières à Messieurs de la Concordia. Les lauriers qu'ils viennent de remporter sont en bonne terre à Roubaix, mais on ne doit les arroser qu'avec des louanges.

Par décret, en date du 26 juin 1876, rendu sur le rapport du ministre de l'Agriculture et du Commerce, ont été nommés :

Président du conseil des prud'hommes d'Halluin (Nord), M. Dumont (Charles-Joseph), fabricant de châles, en remplacement de M. Dupont-Bondel, démissionnaire.

Vice-président du même conseil, M. Delfort (Edouard-Paul), fabricant de chicorée, en remplacement de M. Odou, démissionnaire.

M. le ministre de la guerre est attendu à Lille dans le courant de juillet. Si nous sommes bien informés, la question des forts à établir à des grandes distances de notre ville, serait résolue pendant son séjour. De nombreuses et sérieuses études ont été faites sur ce sujet; il ne reste plus que les emplacements à déterminer d'une manière définitive.

Il paraît écrit le Bien public, que l'Etat va abandonner le monopole des cartes postales dès le 1^{er} octobre; la fourniture et le droit de vente seraient cédés à quelques commissionnaires.

Les examens des candidats à l'Ecole d'arts et métiers de Châlons auront lieu à la Préfecture du Nord, rue Beaulain, à Lille, le lundi 17 juillet prochain, à neuf heures et demie précises du matin.

On a parlé de profiter des prochaines grandes manœuvres d'automne pour réunir les hommes de l'armée territoriale appartenant aux classes de 1866, 1865 et 1864.

Les hommes de cette milice ont pu en effet être logés dans les casernes, momentanément évacuées par les troupes de l'armée active prenant part aux manœuvres.

Il y a une question de ce projet dans les bureaux de la guerre, mais nous croyons savoir que rien n'est encore décidé. Des pareils déplacements nécessiteraient des dépenses considérables, et l'autorité militaire y regarde à deux fois avant de les entreprendre.

Par arrêté préfectoral, MM. Ternant (Pierre) et Ségard (Charles), agents-voyers principaux de 3^e classe, le premier à Dunkerque et le second à Valenciennes, sont élevés à la 2^e classe. M. Ségard est, en outre, appelé à la résidence de Lille, en remplacement de M. Soudant (Louis), agent-voyer principal de 1^{re} classe, admis à la retraite.

M. Fourquez (Louis), agent-voyer cantonal de 3^e classe, à Bouchain, et reconnu apte, par voie de concours, en 1874, à l'emploi d'agent-voyer principal, est élevé exceptionnellement à la 1^{re} classe de son grade. M. Fourquez est chargé provisoirement de l'intérim du service de l'arrondissement de Valenciennes, en remplacement de M. Gard.

Il sera pourvu ultérieurement au remplacement de M. Fourquez, à Bouchain.

Un marchand de légumes de Monscron, nommé Louis Leplat, mécontent des agents de l'octroi qui faisaient strictement leur service en visitant sa charrette, a déversé sur eux sa bile, en torrents injurieux.

On l'a calmé avec un procès verbal.

On lit dans la Gazette de Tourcoing :

Un commencement d'incendie s'est déclaré, cette nuit, vers deux heures du matin, dans l'établissement de M. Paul Dubrule, rue de Lille.

Le feu a pris naissance dans un tambour en bois qui recouvrait un engrenage, situé au-dessus de la machine à vapeur et contigu au séchoir; de là, il s'est communiqué à une partie de la toiture formée de vitres et de tuiles. Les carreaux échauffés éclatèrent en faisant un assez grand bruit, ce qui attira l'attention de M. Dubrule, qui appela du secours.

Avec une pompe, arrivée en toute hâte, on se rendit vite maître du feu; les laines du séchoir n'ont pas été atteintes.

Cet incendie a duré vingt minutes environ. Les pertes sont évaluées à 1500 francs.

La Compagnie du chemin de fer du Nord publie l'itinéraire de ses voyages à prix réduits depuis le 15 juin :

Voyage circulaire dans le Nord de la France et Belgique. Prix des billets valables pour un mois : 1^{re} classe, 88,50. — 2^e classe, 66,75.

Un accident de la plus haute gravité est arrivé, hier matin, à Wasquehal, dans la teinturerie Voigt.

Un ouvrier nommé Charles Bernage est tombé dans un bain rempli d'eau bouillante. Charles Bernage s'occupait à retirer de ce bain, à l'aide d'une fourche, le coton en teinture, et monté sur bord du grand vase, il perdit l'équilibre.

L'eau était en pleine ébullition, le corps de l'ouvrier fut huilé et plongé jusqu'à la ceinture. Il est atteint de profondes brûlures dans toute cette partie inférieure du corps.

Transporté à son domicile, au hameau du Noir-Bonnet, Charles Bernage a reçu les soins de M. le docteur Jacquart. Les brûlures sont si dangereuses qu'on craint pour sa vie.

Ce pauvre ouvrier a 35 ans, il est père de deux enfants en bas âge.

Un des contre-maîtres de l'établissement Emile Roussel vient d'être victime d'un fâcheux accident.

Samedi dernier, il était à graisser une machine Gilbox, quand un ouvrier qui ne s'apercevait pas de cette occupation, mit la machine en mouvement. La main gauche du contre-maître fut saisie par un engrenage, et profondément déchirée.

M. le docteur Derville appelé, a déclaré l'amputation de l'annulaire, indispensable, et l'amputation fut faite jusqu'à la deuxième phalange.

Ce contre-maître se nomme E. Delcambre. Son état, après l'opération, a été aussi satisfaisant que possible.

Les liquides qui ont le plus d'affinité entre eux, c'est l'eau et le lait. Et pour le prouver les laitiers font des lotions aux produits de leurs vaches !

Deux procès-verbaux ont encore été dressés, hier matin, contre deux des honnêtes commerçants :

L'un à un laitier de la rue Philippe-le-Bon, nommé Lepers.

Le second, au nommé Dégeldère, laitier au Cul-de-Four. On a trouvé, dans ses cruches 10 0/0 d'eau.

On fait depuis quelques jours, à Roubaix, du racolage pour la Hollande. On vient chercher nos tisserands pour en faire des matelots, en leur montrant en perspective les Indes-Hollandaises comme une terre promise !

Le service vient d'apprendre cette semaine, d'après le récit de trois tisserands enrôlés dernièrement, les suites de la peste, dans une demeure, rue Saint-Antoine; Victor Sarrasin, 33 ans, demeurant rue du Collège; Louis Vaillant, 47 ans, demeurant Grand-Rue.

On s'attend activement à ce que les enrôlements de nos tisserands s'accroissent, les colonies hollandaises, au détriment de la population roubaixienne.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par la Grande-Harmonie, le jeudi 29 courant, à 8 h. 1/2 du soir, sur le kiosque de la Grand-Place :

| | |
|---|-------------|
| 1 ^o Allegro militaire. | MENDELSSOHN |
| 2 ^o Marche de siège d'une nuit d'été. | YERDI |
| 3 ^o Ouverture de l'opéra de l'opéra. | YERDI |
| 4 ^o Fantaisie sur l'opéra. | YERDI |
| 5 ^o Solo de violon exécuté par M. Victor Vaillant. | CLODOMIR |
| 6 ^o Polka pour piano exécutée par M. Albert Denis. | POISSONNIER |

Un accident des plus regrettables s'est produit, dimanche, à la gare de Monscron, à l'arrivée du train de midi venant de Bruxelles.

Le contreleur des tickets de ce train en faisant son service, est tombé si malheureusement qu'il en est résulté des blessures graves.

Conduit immédiatement à son domicile, il a reçu les soins que réclamait son état.

Ce malheureux employé habite Luignegre (près Monscron) avec sa famille composée de 5 enfants.

Nous apprenons ce matin, que son état est des plus satisfaisants.

On lit dans la Gazette de Tourcoing :

Un commencement d'incendie s'est déclaré, cette nuit, vers deux heures du matin, dans l'établissement de M. Paul Dubrule, rue de Lille.

Le feu a pris naissance dans un tambour en bois qui recouvrait un engrenage, situé au-dessus de la machine à vapeur et contigu au séchoir; de là, il s'est communiqué à une partie de la toiture formée de vitres et de tuiles. Les carreaux échauffés éclatèrent en faisant un assez grand bruit, ce qui attira l'attention de M. Dubrule, qui appela du secours.

Avec une pompe, arrivée en toute hâte, on se rendit vite maître du feu; les laines du séchoir n'ont pas été atteintes.

Cet incendie a duré vingt minutes environ. Les pertes sont évaluées à 1500 francs.

La Compagnie du chemin de fer du Nord publie l'itinéraire de ses voyages à prix réduits depuis le 15 juin :

Voyage circulaire dans le Nord de la France et Belgique. Prix des billets valables pour un mois : 1^{re} classe, 88,50. — 2^e classe, 66,75.

Voyage circulaire en Belgique, Hollande et Prusse Rhénane. Prix du billet pour un mois : 123 fr.

Est-on pour trop longtemps l'étranger ? Un voyage aux bords du Rhin et de la Belgique. Prix du billet en 1^{re} classe valable pour un mois : 75,50.

Pour ces trois voyages, un livre des billets sera au 20 septembre inclus.

Peu de monde hier en ville, malgré les fêtes de Lille, peu d'animation dans nos rues qui avaient presque l'aspect d'un dimanche ordinaire. Par contre, les mats de cocagne, les jeux de beigneaux, de sarbacane, d'arc, de boule, etc., ont été fort courus. Le nombre des sociétés étrangères qui se sont disputées les prix était aussi grand que les années précédentes.

Les exercices offerts place de République par les Sociétés du Gymnastique de Lille ont été fort intéressants. Des amateurs de Reims, Gand, Bruxelles, Valenciennes, Roubaix, etc., y ont pris part. C'était à qui déploierait plus d'agilité, d'adresse et de force. On a surtout remarqué et applaudi un gymnaste de Lille et un de Reims.

Beaucoup de monde assistait à ces exercices pendant lesquels l'excellente fanfare du 25^e bataillon de chasseurs a exécuté divers morceaux.

La retraite aux flambeaux ne mérite d'être mentionnée que par le mécontentement quelle a excitée.

D'abord elle est partie trop tard, son parcours était trop long, et elle avait à peine accompli le quart de son itinéraire qu'elle ne ressemblait plus à une retraite aux flambeaux.

Les habitants de la place Philippe-de-Girard se sont distingués par une illumination magnifique. Il n'y avait qu'une voix pour les féliciter de leur bon goût et de leur initiative.

(Propagateur.)

Un des points du programme des Fêtes de Lille était l'illumination d'un ballon; voici ce que nous lisons dans la Presse France à ce sujet :

Cette après-midi, vers quatre heures le ballon, dont le lancement devait s'effectuer un peu plus tard, se balançait majestueusement à 1 ou 2 au-dessus du sol de l'enceinte où ont lieu hier les exercices de gymnastique.

Autour des palissades en planches la foule commençait à se presser et, charmant les loisirs de l'attente en admirant le superbe aérostat. L'entrée des tribunes était même envahie et l'on commençait à s'impatienter, quand, tout à coup, on vit le ballon se dégonfler; le ballon ne partait plus. Les curieux, voyant que le vent avait déjà brisé plusieurs mailles du filet qui enveloppe le ballon venait, sur les instances de son frère, de renoncer à son ascension.

Certes il vaut beaucoup mieux que le public en ait été pour cette déconvenue que si nous devions avoir un accident tragique à déplorer. Mais c'est égal, s'être promis de voir partir un ballon et n'assister qu'à son dégonfllement, c'est ce que l'on peut appeler une partie de plaisir complètement ratée.

M. Glorieux s'est engagé, dit-on, avec la ville de faire son ascension dimanche prochain, si le temps était défavorable aujourd'hui, mais il paraît que l'aéronaute voudrait maintenant retarder son ascension, à une époque plus éloignée. Nous ignorons encore l'époque fixée pour le lancement de ce ballon.

Un problème résolu.

On sait qu'il y a dix jours 138 pigeons-voyageurs ont été dirigés sur le Jardin d'acclimatation de Paris pour être lâchés le premier jour des fêtes de Lille.

Tous nos colombophiles avaient apporté le plus grand empressement à confier chacun un pigeon à l'autorité militaire, mais peut-être n'avaient-ils pas donné les meilleurs.

Il s'agissait de savoir si ces voyageurs, après avoir été retenus et choqués dans le Jardin d'acclimatation, rejoindraient leurs pigeonniers respectifs.

Au point de vue du service de poste aérienne, la question avait une extrême importance.

Comme nous venons de le dire, le problème est résolu.

Les 138 pigeons ont été lâchés dimanche à midi à Paris par un vent des plus violents nord-est, c'est-à-dire tout-à-fait contraire. Cependant, à 4 h. 50, beaucoup étaient arrivés; à 7 heures, on en comptait 120, et, ce matin, tous sont rentrés. Les dépêches qu'ils portaient étaient intactes.

Bien que cette épreuve soit tout-à-fait concluante, on va la renouveler le mois prochain. Cette fois, le séjour à Paris durera 15 jours.

Des expériences en sens contraire ne tarderont pas être organisées. Il ne suffit pas d'avoir des nouvelles de Paris, il faut que la province puisse de son côté en donner. On comprend les services immenses que pourraient ren-

dre au besoin un service postal ainsi organisé.

Si le temps avait été favorable, les pigeons auraient fait le trajet de Paris à Lille en deux heures. Quoi qu'il en soit, nos colombophiles sont enchantés de ce résultat. Aussi ont-ils redoublé d'efforts pour donner à cette organisation postale « tous les développements qu'elle comporte. Ce premier succès, d'ailleurs, est de plus en plus encouragé, et nous espérons que l'initiative.

La commission des fêtes nous communique l'avis suivant :

MM. Les tapissiers décorateurs sont prévenus que les types des drapeaux et des oriflammes choisis par la commission des fêtes sont déposés au secrétariat de la mairie. Ils peuvent en prendre connaissance et disposer leur acquisition avant jeudi prochain 29 courant à onze heures du matin. L'adjudication aura lieu le jour et l'heure ci-dessus :

La fourniture comprendra :

- 1^o Cinq cents drapeaux.
- 2^o 350 oriflammes.

Il est entendu que les acquisitions devront faire connaître les prix des fournitures et ceux de location.

Nous lisons dans l'Observateur d'Avemes Un désastre imminant vient d'éclater l'une des sociétés industrielles de Fourmies.

Hier soir, le feu a éclaté dans la filature Lejeune, R. vaux et Cie. Le sinistre était à peine signalé que les habitants présentaient un immense brasier qui dévorait le sours. Tout a été anéanti : filatures, préparations, machines à vapeur, forge et atelier de mécaniciens sont détruits de ce bel établissement qui comptait 10,000 broches. Il ne reste aujourd'hui que les quatre murs.

On n'a pu sauver qu'un grand coffre la caisse et les livres.

La cause du sinistre n'est pas encore connue.

Les pompiers de Fourmies et ceux de Valenciennes, Anor, Glazoon, Ohain, Tilly, Hiron et Mond'epuis n'ont pu que préserver les maisons voisines et la filature de M. Grand et Boillot, distante de quelques mètres seulement.

Un cheval hongre, âgé de cinq ans, d'une valeur de 1,000 fr., a été volé pendant la nuit de mardi à mercredi dernier, à M. François Brisal, cultivateur et maire à Maroilles. Ce cheval était muni de plusieurs fermetures avec d'autres sous le garde d'habillage, qui n'a constaté le vol qu'à deux heures du matin. On a signalé deux voleurs étranger à la localité.

Mercredi, vers cinq heures du soir, à la sortie de l'école, la petite Adèle Duchanoy, âgée de huit ans, dont les parents habitent Labussière, était allée jouer le long de la Lyre à Béthune. On la vit plusieurs fois passer sur un arbrès jeté à travers la rivière; tout à coup, venant à manquer d'équilibre, elle tomba à l'eau et disparut. De sieur Louis Leferre, mineur, s'empressa de plonger pour la retirer, mais ce ne fut que trois heures plus tard, et à une trentaine de mètres de l'endroit de l'accident, qu'il retrouva le cadavre.

Jeudi, à deux heures, les gendarmes gendarmes à cheval, à Canlers, un capitaine bandier qui a pu s'échapper, mais qui a lâché sur place son cheval chargé de 70 kilogrammes de tabac de fraude, deuxième zone.

La saison des bains de rivière est à peine ouverte que déjà on nous signale un triste accident.

Mercredi, vers cinq heures du soir, à la sortie de l'école, des enfants de Fourmies, Grande, au nombre de cinq, eurent l'idée fatale pensée d'aller se baigner dans la rivière de la Solre.

Une demi-heure plus tard des cris désespérés annonçaient qu'un malheureux venait d'arriver. L'un d'eux, le jeune Ernest Wilsuon, âgé de 12 ans, avait disparu de l'eau. Un homme étranger au pays, attiré par les cris des enfants, accourut aussitôt et se jeta à l'eau, cinq minutes après il ramenait l'enfant sur la berge. Malheureusement il était déjà trop tard, l'asphyxie était complète et tous les soins qu'on lui prodigua pour le rappeler à la vie restèrent inutiles.

Un lugubre événement vient de se produire jeudi à Tainpennes-sur-Oise.

M. Baillet, employé de la distribution indirecte, chef de service à la succursale de Malpluquet s'est donné la mort en se coupant la gorge avec un rasoir; il a été trouvé sans vie au bord d'un étang situé dans une pâture à proximité de son habitation.

Ce malheureux marié et père de famille, don-ait depuis quelques jours des signes évidents d'aliénation mentale; il était purpuré et s'esuyait constamment la figure; ne pouvant rester en place, il errait çà et là, tantôt dans le bois des Laniers, tantôt sur la chaussée de Malpluquet; tantôt dans le cimetière; lorsqu'il le rencontrait et qu'on lui adressait la parole, ses réponses étaient incohérentes et pleines de désespoir.

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 25 juin. — François, Dulermont, rue de Lannoy, cour Dufourmont, 1. — Eugénie Vandendriessche, au Fontenoir, rue Fraxin, 129. — Marie Rose, rue de l'Alouette, cour Delattre, 10. — Louis Luyckx, rue Jacquart. — Désiré Chiriaux, rue des Anges. — Hélène Ghelidier, rue de la Chaussée. — Julia Lemay, rue du Tricheur, 61. — Emile Knoff, rue de la Banque, 7.

DECLARATIONS DE DECES du 25 juin. — Marie Catherine, épouse de M. de Fourmies, 15. — Joseph Dumortier, 6 ans, rue de Tournai, cour Flipo, 24. — Emile Decornet, 29 ans, lierand, rue Pierre de Roubaix, 96. — Edouard Dugautier, 34 ans, Hôtel-Dieu.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille MULLEZ-DUGATELLET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur CHARLES-FÉLIX MULLEZ, décédé à Roubaix, le 26 juin 1876, dans sa 36^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques et se rendre à l'église de la paroisse de St-Etienne, le mercredi 28 courant, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, n^o 214.

Les amis et connaissances de la famille DELECLUSE-DE WITTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame HENRIETTE-COUSTANCOURT-DE WITTE, veuve de Monsieur Eugène DELECLUSE, et entrepreneur de peinture, décédé à Roubaix, le 26 juin 1876